

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 juillet 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**2014-07-176**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Rapport budgétaire semestriel 2014
- Utilisation du parc Armand-Millaire
- Demande au MTQ

ADOPTÉE

**2014-07-177**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 13 JUIN ET DU 7 JUILLET 2014**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 9 et 13 juin et le 7 juillet 2014, au moins quarante-huit heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 9 et 13 juin et le 7 juillet 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2014-07-178**

### **TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-04**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-04**

<b>POSTE</b>	<b># COMPTE</b>	<b>DT</b>	<b>CT</b>
<b>Transport routier</b>			
Assurances véhicules déneigement	02-331-00-425-00		40.00
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00		13.00
Services juridiques adm. Voirie	02-321-00-412-00		183.00
Frais déplacement directeur voirie	02-321-00-310-00	183.00	
Assurances administration voirie	02-321-00-421-00	13.00	
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00		770.00
Assurances véhicules déneigement	02-331-00-425-00		41.00
<b>Loisirs et culture</b>			
Employés patinoire extérieure	02-701-40-141-30		2400.00
Ass-coll patinoire	02-701-30-282-00		227.00
Achats végétaux	02-701-51-649-00		329.00
Pièces & accessoires bibliothèque	02-702-30-640-00		51.00
Article de nettoyage aréna patinoire	02-701-30-660-00	2400.00	
Ass-coll patinoire extérieure	02-701-40-282-00	227.00	
Pièces & accessoires Parcs	02-701-51-640-00	329.00	
Équipement de bureau	02-702-30-726-00	51.00	
Employés patinoire extérieure	02-701-40-141-30		2400.00
Ass-coll patinoire	02-701-30-282-00		227.00
Articles de nettoyage aréna patinoire	02-701-30-660-00	2400.00	
Ass-coll patinoire extérieure	02-701-40-282-00	227.00	
<b>Aménagement &amp; urbanisme</b>			
Quote-part MRC – développement	02-621-00-951-00		2421.00
Assurances	02-610-00-421-00	40.00	
Quote-part fonds investissement	02-621-00-951-01	2421.00	
Promotion touristique	02-622-00-971-02	1032.00	
<b>Administration</b>			
Publicité & informations élus	02-331-00-425-00		1032.00
Relations de travail	02-160-00-416-00		3000.00
Honoraires professionnels – autres	02-160-00-419-00		71.00
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00	3071.00	
Téléphone	02-110-00-331-00		55.00
Services juridiques cour municipale	02-120-00-412-00		667.00
Quote-part cour municipale	02-120-00-951-00		1333.00
Fournitures de bureau	02-130-10-670-00		16.00

adm.			
Formation	02-130-10-454-00		188.00
Fournitures de bureau	02-110-00-670-00	55.00	
Frais d'infraction – entente Mont-Laurier	02-120-00-441-00	2000.00	
Assurances générales	02-130-10-421-00	1724.00	
Fourn. de bureau – autres locaux	02-130-10-670-01	16.00	
Autres frais de financement	02-130-10-880-00	50.00	
Quote-part MRC – administration	02-130-10-951-00	138.00	
<b>Hygiène du milieu</b>			
Pièces & accessoires usine filt.	02-412-00-640-00		100.00
Vêtements, chaussures et fournitures	02-412-00-650-00	100.00	
<b>Sécurité publique</b>			
Rémunération prévention	02-220-00-141-42		3000.00
Entretien réparation véhicule	02-220-00-525-00		364.00
Rémunération premier répondant	02-220-00-141-43	3000.00	
Ent. Rép. Mach & équipe. Désincarc.	02-220-00-526-01	364.00	
Assurances serv. Incendie	02-220-00-421-00		913.00
Pièces & accessoires brigadiers	02-290-10-640-00		3.00
REER brigadiers	02-290-10-282-00	3.00	
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>19 844.00 \$</b>	<b>19 844.00 \$</b>

ADOPTÉE

2014-07-179

**COMPTES À PAYER  
LISTE DÉPOSÉE AU 14 JUILLET 2014 POUR ACCEPTATION**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 juillet 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....175 469.64 \$  
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....14 176.42 \$  
AUTRES DÉPENSES.....0.00 \$  
TOTAL DU MOIS.....189 646.06 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-07-180

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 132 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 132 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats soit adopté.

ADOPTÉE

2014-07-181

**SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2014**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2014 :

Le Prisme	450 \$
Chambre de commerce de Ferme-Neuve (volet culturel)	800 \$

ADOPTÉE

2014-07-182

**REMBOURSEMENT DE TAXES 2014**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 1,129.57 \$ au propriétaire du dossier matricule 6485 54 8025 à la suite d'un incendie et confirmé par les modifications reçues de l'évaluateur de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2014-07-183

**PUBLICITÉ JOURNAL LE COURANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication d'un cahier spécial « *La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle* », les 16, 23 et 30 juillet, ainsi que le 6 août 2014 dans le *Journal le Courant*.

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la publicité au montant de 400.00 \$.

ADOPTÉE

2014-07-184

**MODIFICATION DES TARIFS POUR LES REPAS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la politique de remboursement des dépenses à l'extérieur de la municipalité soit modifiée comme suit :

À la section « Repas », les maximums alloués sur présentation de pièces justificatives seront les suivants :

Déjeuner :	15.00 \$
Diner :	25.00 \$
Souper :	35.00 \$

**QUE** cette modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

ADOPTÉE

**2014-07-185      AUTORISATION DE DÉPLACEMENT CSST**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à se déplacer à la Commission des lésions professionnelles pour une audition au tribunal spécialisé en matière de santé et sécurité au travail pour le dossier d'une employée qui aura lieu le 15 juillet 2014 à 9h à St-Jérôme.

**QUE** les frais de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**2014-07-186      CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE – DEMANDE D'APPUI**

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire appuyer le Centre communautaire de Ferme-Neuve dans ses démarches auprès du programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) concernant son projet intitulé « S'unir pour mieux bâtir ».

**ATTENDU** que tout en aidant un organisme de la région, ce projet permettra de diminuer l'isolement des aînés et d'encourager la participation des aînés à la vie de leur collectivité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'expérience dont les participants bénéficieront n'est pas à négliger.

**QUE** la municipalité donne son appui au Centre communautaire de Ferme-Neuve dans le cadre du programme nouveaux horizons pour les aînés.

ADOPTÉE

**2014-07-187      PLACE DU MARCHÉ**

**ATTENDU** que le conseil municipal désire participer à l'achat d'un abri solaire pour la Place du marché;

**ATTENDU** que la participation municipale ne dépassera pas 50 % du montant de l'achat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer 50 % de la facture sur présentation de celle-ci par la Chambre de commerce de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2014-07-188**

**ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire accepter l'offre de vente d'une parcelle de terrain à la municipalité, afin de régulariser l'empiètement de la 13<sup>e</sup> Avenue sur le lot 3-13.

**ATTENDU** que la succession Marcel Doré désire céder gratuitement la parcelle du lot 3-13, qui sert à la 13<sup>e</sup> Avenue.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Me Jacinthe Fex soit mandatée à préparer ledit contrat.

**QUE** la municipalité accepte l'offre et s'engage à payer les frais et honoraires de cette cession.

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'achat devant notaire.

ADOPTÉE

**2014-07-189**

**VENTE PAR SHÉRIF**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Normand Bélanger, directeur général soit autorisé à enchérir sur l'immeuble du 300, 9<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve jusqu'à la somme de 46,275.00 \$.

**QU'**un chèque de la somme de 46,275.00 \$ soit émis à l'ordre du « Shérif du district de Labelle ».

ADOPTÉE

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'il présentera ou fera présenter un règlement pour la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

**Période de questions** (SECTION ADMINISTRATION)

**2014-07-190**

**DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES WSP CANADA INC. – MODIFICATION STRUCTURALE DE LA FAÇADE – CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre d'honoraires supplémentaires – Avenant #1 de WSP Canada Inc. Pour la modification structurale de la façade pour le centre sportif Ben-Leduc, offre déposée par Monsieur Alexandre Hudon, ing. de la firme WSP Canada Inc., comme décrite dans sa correspondance du 3 juin 2014.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'offre d'honoraires supplémentaires – Avenant #1 et que la somme de 2 360 \$ plus les taxes applicables soit réservée à même le budget d'infrastructure du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

**2014-07-191**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LA SUCCESSION MARCEL DORÉ, AU 92, 13<sup>E</sup> AVENUE, LOTS 3-13 ET 13-18-P, CADASTRE VILLAGE, ZONE RES-08**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par la succession Marcel Doré et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la succession a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un empiètement de la résidence qui est située à 4,61 mètres et son autre coin à 4,65 mètres au lieu de 7,5 mètres imposés sur la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-08.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 juin 2014, portant le numéro CCU-105-06-14;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par la succession Marcel Doré afin de permettre un empiètement de la résidence qui est située à 4,61 mètres et son autre coin à 4,65 mètres au lieu de 7,5 mètres imposés sur la marge de recul avant et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2014, et portant le numéro de minute 8071, le tout pour le 92, 13<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve, portant les numéros de lots 3-13 et 3-18-P, au cadastre Village au cadastre officiel du Québec, zone RES-08.

ADOPTÉE

2014-07-192

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE, AU 172, 12<sup>E</sup> RUE, LOT 71-P, CADASTRE VILLAGE, ZONE PU-08**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par la Municipalité de Ferme-Neuve et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre un agrandissement à l'arrière et qu'empiètement sera fait. Permettre le coin Est de cet agrandissement d'être situé à 6.20 mètres au lieu de 10 mètres imposé sur la marge de recul latérale. Permettre au coin Nord de l'agrandissement d'être situé à 1.26 mètre de la marge de recul arrière imposé à 10 mètres ;

Bien que cet agrandissement suit le prolongement des murs arrière existants et empiètera moins. Permettre le mur arrière existant situé 1.16 mètres et l'autre coin arrière situé à 0.96 mètre au lieu de 10 mètres imposés sur la marge de recul arrière.

Permettre le coin Ouest situé à 5.02 mètres et l'autre coin situé à 5.47 mètres au lieu de 10 mètres imposés sur la marge de recul avant et latérale.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone PU-08.

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 20 mai 2014, portant le numéro CCU-106-05-14;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par la Municipalité de Ferme-Neuve afin de permettre un agrandissement à l'arrière et qu'empiètement sera fait. Permettre le coin Est de cet agrandissement d'être situé à 6.20 mètres au lieu de 10 mètres imposé sur la marge de recul latérale. Permettre au coin Nord de l'agrandissement d'être situé à 1.26 mètre de la marge de recul arrière imposé à 10 mètres ;

Bien que cet agrandissement suit le prolongement des murs arrière existants et empiètera moins. Permettre le mur arrière existant situé 1.16 mètres et l'autre coin arrière situé à 0.96 mètre au lieu de 10 mètres imposés sur la marge de recul arrière.

Permettre le coin Ouest situé à 5.02 mètres et l'autre coin situé à 5.47 mètres au lieu de 10 mètres imposés sur la marge de recul avant et latérale et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 1987, et portant le numéro de minute 10250, le tout pour le 172, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 71-P, au cadastre Village au cadastre officiel du Québec, zone PU-08.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**  
Règl. # 23-19

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19**

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

**2014-07-193**

**ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le premier projet de règlement numéro 23-19 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

**2014-07-194**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 23-19 modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit tenue le 8 septembre 2014 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2014-07-195**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 113-6 modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**  
Règl. # 113-7

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 113-7**

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine, qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement.

**2014-07-196**

**PAIEMENT POUR LA CLAUSE DE COMPENSATION DU CARBURANT**

**ATTENDU** que dans le contrat de déneigement, il y a une clause compensatoire du carburant;

**ATTENDU** que le directeur a déposé au conseil les calculs nécessaires pour faire les ajustements nécessaires pour la saison 2013-2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité verse le montant de 898.61 \$ avant taxes à l'entreprise Lacelle & Frères pour la clause de compensation du carburant selon la grille de calcul incluse dans l'annexe B du devis concernant l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

**2014-07-197**

**RACCORDEMENT DE L'USINE FOREX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de Infra-conseils. Pour le raccordement de l'usine Forex, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing. de la firme Infra-conseils, comme décrite dans sa correspondance du 25 juin 2014.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour le raccordement de l'usine Forex et que la somme de 1 950 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le surplus affecté au 31 décembre 2013 (étude de capacité du réseau).

ADOPTÉE

**2014-07-198**

**USINE EAUX USÉES / ABATTOIR FERME-NEUVE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a fait faire l'étude d'impact sur son réseau d'eaux usées advenant la prise en charge des eaux usées de l'abattoir au 32, Route 309 Sud;

**ATTENDU** que cette demande est temporaire et pour une durée de deux ans seulement;

**ATTENDU** de l'état déjà important de surcharge organique à la station;

**ATTENDU** que la municipalité désire s'impliquer dans la réussite de cette entreprise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le rejet des eaux usées à sa station d'épuration des déchets organiques de l'abattoir situé au 32, Route 309 Sud aux conditions suivantes :

- Exiger à l'abattoir un suivi rigoureux de l'accumulation des graisses et des boues dans l'installation de traitement existante à l'abattoir et de se faire remettre des preuves de vidange;
- Exiger la tenue d'un registre des débits d'eau potable;
- Exiger la prise d'un échantillon par mois pour l'analyse de la DBO<sub>5</sub>;
- Cesser la réception du rejet dès que le dépassement des exigences de rejet est observé à la station.

**DE PLUS**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** tous les frais résultant de ces opérations seront à la charge de la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

**2014-07-199**

**RAPPORT SCRSI POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport d'activité SCRSI pour l'année 2013 de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé par le chef pompier, Monsieur Jean-Luc Charbonneau.

ADOPTÉE

**2014-07-200**

**ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'adhésion d'un nouveau pompier, soit Monsieur Billy Daviault à son service de prévention des incendies de Ferme-Neuve en date du 14 juillet 2014.

Celui-ci devra s'engager à suivre la formation de Pompier 1 dans les deux prochaines années.

ADOPTÉE

2014-07-201

**DÉPENSE NON AUTORISÉE DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ENTOURANT LE DÉFI DU DIABLE**

**ATTENDU** que certains membres du conseil ont autorisé une dépense dans le cadre des activités entourant le Défi du Diable le 21 juin dernier;

**ATTENDU** que cette dépense doit être entérinée par tous les membres du conseil présents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la dépense de 193.48 \$ pour les deux pompiers qui ont effectué la sécurité le 21 juin dernier soit payée par la municipalité.

ADOPTÉE

2014-07-202

**RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire de janvier à juin 2014 et le comparatif de l'an 2013 pour la même période.

ADOPTÉE

2014-07-203

**DEMANDE D'UTILISATION DU PARC ARMAND-MILLAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise l'utilisation du parc Armand-Millaire par le Centre communautaire de Ferme-Neuve le 19 août prochain, dans le cadre de la *fête des Aînés « À vos marques, prêt, PARTY »*.

ADOPTÉE

2014-07-204

**DEMANDE AU MTQ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec, l'installation d'un panneau de signalisation « ARRÊT » à la jonction de la 24<sup>e</sup> Avenue et de la 11<sup>e</sup> Rue en direction de la Municipalité de Lac-St-Paul.

ADOPTÉE

**2014-07-205**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 10.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général